



Publication le - 6 JUIL. 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2018-114

L'an **deux mille dix-huit**, le **vingt-six juin**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2018

Etaient présents : Mme BONNICEL, Mme LACOUR, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, M. FICHOT, Mme LAROCHE, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, Mme ROBIN-CHAUVOT, M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. GUERIN, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avaient donné procuration : M. FRIAUD à Mme BONNICEL, Mme VATAN à Mme DUCOURTIOUX, Mme MARCEL à Mme LAROCHE, Mme KELLER à Mme POIRIER à partir de 20 h, M. MOTTAIS à Mme ALTMAN.

Monsieur Sylver MARCONNET a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES PORTANT SUR LE TRANSFERT DE CHARGES LIES A LA COMPETENCE GEMAPI ET SUR LES NOUVELLES MODALITES DE FINANCEMENT DES SERVICES COMMUNS

Madame le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Transfert de Charges (CLETC), s'est réunie le 17 mai dernier et a rédigé un rapport qui doit obligatoirement être soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres de Nevers Agglomération.

Celui-ci doit être adopté par la majorité qualifiée des communes membres, soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.

Ce rapport porte notamment sur le transfert de charges lié à la compétence GEMAPI ainsi que sur les nouvelles modalités de financement des services communs du droit des sols,

Mairie
54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.57.17.49
fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

des Archives et de Développement et d'Attractivité du Commerce et de l'Artisanat de Proximité.

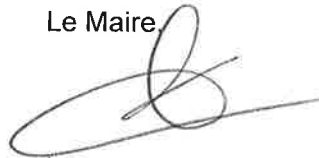
Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'ensemble du rapport de la CLETC.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 27 juin 2018

Le Maire.



Isabelle BONNICEL

